



CESER
Hauts-de-France

Conseil Économique, Social
et Environnemental Régional

MOBILISONS-NOUS POUR L'INDISPENSABLE RENOUVELLEMENT URBAIN DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Éclairer l'avenir

MOTION : MOBILISONS-NOUS POUR L'INDISPENSABLE RENOUVELLEMENT URBAIN DANS LES HAUTS-DE- FRANCE.



La région Hauts de France, dans un contexte de refonte du renouvellement urbain, doit se mobiliser pour faire peser ses spécificités dans le débat national. C'est la seconde région la plus pauvre tant en termes de proportion de la population concernée que de nombre absolu de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. C'est aussi la première région "Politique de la ville" en dehors de l'Île de France : 204 quartiers, 13% de la population concernée contre 8% en moyenne nationale¹. La mission de préfiguration de l'Agence nationale de rénovation urbaine "ANRU 3" est une opportunité à saisir pour que la région fasse entendre ses besoins propres.

Le CESER :

1 souhaite que la Région et les acteurs régionaux s'engagent pleinement dans une troisième phase de renouvellement urbain, sur des crédits dédiés et sur ses priorités d'actions et ses compétences (Rev3, aménagement du territoire...),

2 appelle l'Etat à maintenir les financements nécessaires au renouvellement urbain en Hauts- de-France,

3 encourage l'État et la région à inscrire dans les priorités 2028/2034 de la politique

¹ - Portrait des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville en France métropolitaine, INSEE, 28/08/2024
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/8236231>

de cohésion en cours de révision entre la Commission Européenne et les Etats membres, le soutien aux dispositifs au renouvellement urbain et de logement abordable,

4 appelle à une troisième phase qui s'appuie sur l'expérience acquise sur les précédents programmes et engage les évaluations nécessaires,

5 préconise une meilleure prise en compte de la participation citoyenne et du principe de coconstruction dans les projets de renouvellement urbain en cours ou à venir. Il s'agit notamment de passer du déclaratif à la réalité, de respecter le règlement de l'ANRU et de communiquer aux habitants les éléments techniques ayant présidé aux choix et de prendre en compte la maîtrise d'usage des habitants,

6 réaffirme l'importance du dialogue avec des conseils citoyens qui doivent être dotés de moyens. Il conseille d'encourager la formation des citoyens en s'appuyant sur l'outil régional Institut régional de la Ville (IREV) centre de ressources Politique de la Ville,

7 invite à ce que le renouvellement urbain, qui s'intéresse préférentiellement à l'habitat et au cadre de vie, veille à mieux s'articuler avec la politique de la Ville et le développement social des habitants,

8 demande un moratoire sur les opérations de démolition et encourage prioritairement les opérations de réhabilitation, réclame un réexamen des démolitions pour ne conserver que celles dûment justifiées (obsolescence, projet urbain ...),

9 au regard de la particularité régionale de la forte présence d'un habitat ancien dégradé, demande à ce qu'un effort particulier soit amplifié sur la réhabilitation des centres et quartiers anciens dégradés,

10 souhaite que l'on s'attache à une meilleure préservation du patrimoine urbain, architectural et historique du logement social et ouvrier contemporain,

11 souhaite une attention accrue accordée dans les projets aux enjeux de justice environnementale à l'égard des habitants des quartiers populaires. Ils sont plus que les autres touchés par les effets du changement climatique : îlots de chaleur, pollution de l'air et des sols, précarité énergétique, mobilités durables et accessibles... L'urbanisme favorable à la santé doit être favorisé : aménagements en faveur du sport et des mobilités actives, accès aux espaces de nature proche de chez soi, alimentation durable et de qualité. Il convient de s'appuyer notamment sur la dynamique Rev3 en renforcement des nécessaires moyens spécifiques,

12 préconise de permettre la reconstruction neuve dans les quartiers prioritaires afin de ne plus bloquer la reconstitution des tissus urbains. Cette proposition serait bien utile pour atteindre les objectifs du ZAN,

13 alerte sur le déficit de la reconstitution de l'offre indispensable à la lutte contre la ségrégation urbaine. Cela suppose d'aller plus loin sur l'application des objectifs de la Loi SRU. Il convient de pousser à de réelles politiques intercommunales et de mobiliser le SRADDET dans cet objectif,

14 recommande une meilleure coordination des politiques de renouvellement urbain et d'appui à la reconversion du territoire (ERBM et PACTE SAT) au service d'un aménagement équilibré de son territoire. Le SRADDET peut-être l'outil privilégié de cette coordination.

Télécharger les éléments d'information



Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France
151 Avenue du président Hoover • 59555 LILLE Cedex • Tél. : 03 74 27 58 15
Pôle d'Amiens : 15 mail Albert 1^{er} • BP 2616 • 80026 AMIENS Cedex 1 • Tél. : • 03 74 27 58 32



Téléchargez les rapports et avis du Ceser Hauts-de-France
sur le site ceser.hautsdefrance.fr